

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU SAGE DE LA SAMBRE AVEC LES DISPOSITIONS DU SDAGE 2022-2027**

Réf.	Dispositions du SDAGE à mettre en œuvre	Niveau de prise en compte dans le SAGE actuel (Total / Partiel / Faible ou Nul)	Disposition, règle ou document dans le SAGE actuel	Nécessité de mise en compatibilité (oui/non/à définir)	Niveau de réponse à un ou plusieurs enjeux du SAGE actuel (à lister)	Porteur(s) des travaux de mise en compatibilité	Moyens à mettre en œuvre	Suivi de la mise en œuvre	Objectif de délai	Contraintes technique et/ou de délai	Délai réalisable	Priorité (Haute/Moyenne/Faible)
<b>Dispositions déjà mises en œuvre dans le SAGE actuel</b>												
A1.2	Finaliser le zonage Zones à Enjeu Environnemental	TOTAL	Atlas cartographique à jour, Article 1 - Règle n°3, Enjeu 1 Reconquérir la qualité de l'eau - Objectif 1 C finaliser les systèmes d'ANC	non								
A9.1	Cartographie des zones humides en 3 catégorie + règle	TOTAL	Atlas cartographique des ZH à jour + Article 5 règle 9	non								
A9.5	Mise à disposition de la cartographie des zones humides											
C1 C1.1	Préserver, via le règlement du SAGE, les zones naturelles d'expansions de crues et les milieux humides associés	TOTAL	Article 5 Règle 9	non	"revoyure" possible selon les objectifs du PAPI Sambre complet							
<b>Dispositions à mettre en œuvre avec un niveau de priorité haute au vu des enjeux du SAGE</b>												
B2.3	Initier la définition des volumes disponibles pour proposer une répartition par usages en lien avec la mise en place de projet de territoire pour la gestion de l'eau (cf. B2.3)	Faible	Enjeu 2 - préserver durablement les milieux aquatiques (obje 1E) ; Enjeu 4 Préserver la ressource en eau (obj B) - Article 4, règle 8 (interdiction des prélèvements en cours d'eau en période d'étiage lorsque le débit est inférieur au QMNA2)	oui	Enjeux : 2 et 4	SMPNRA, Noreade, Eau et Force, AMVS, SMAECEA, VNF, DDT, DREAL, AEAP	Etude portée par SMPNRA / CLE Sage (DCE, budget, suivi opération) subventionnée AEAP	Comité technique à créer + COPIL assuré directement par la CLE au vu de l'enjeu	mars-25	modalités technico-financière à définir avec le financeur	Préparation DCE et appel d'offre: S1 2023 - réalisation de l'étude: S2 2023 -S1 2024	haute
B1.2	Mettre à jour (le cas échéant) le règlement du SAGE pour préserver et restaurer la manière qualitative et quantitative les aires d'alimentation de captages	Faible	Actuellement, cette thématique transparait dans l'enjeu 4- Préserver la ressource en eau et s'est traduit par la mise en place des ORQUE sur le territoire	oui	Enjeu 4	SMPNRA, Noreade, AMVS	Intégration des plans d'actions définis par les ORQUE du territoires dans le règlement du SAGE, quelle place à la notion de "quantité" dans les plans d'action selon les conclusions des études disponibles	Comité technique à créer + "Commission ressource en eau" + CLE pour validation	mars-25	nécessite d'avoir réalisé l'étude des volumes prélevables pour avoir la démarche complète	S2 2024	haute
A-4	Compléter la cartographie des aléas réalisée par l'autorité administrative avec les acteurs compétents en GEMAPI en identifiant les secteurs où l'érosion des sols et le ruissellement ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques	Partiel	Cartes 24,25 et 33, Article 2 - Règle n°6	oui	Enjeux : 2-Milieu Aquatique, 3- Inondations	SMPNRA( SAGE, Erosion, PAPI) avec AMVS, 3CA, SMAECEA, SIABOA	Compilation et exploitation des résultats d'études modélisation ruissellement PAPI Sambre + études hydrauliques 3 CA et AMVS et éventuellement SMAECEA et SIABOA	Comité technique à créer + Commission "Inondations/Erosion" + CLE pour validation	mars-25	Fin de l'étude de modélisation ruissellement PAPI en juin 2023, études AMVS et 3 CA prévue en 2023	fin 2024 selon avancée des études hydrauliques de l'AMVS et de la 3 CA	Haute
A7.2	Améliorer la connaissance sur la localisation des espèces exotiques envahissantes et mettre en place les moyens de lutte et suivi	Partiel	Plusieurs inventaires réalisés et un suivi particulier depuis 2016 de l'Hydrocotyle fausse renoncule - cependant pas de cartographie inbtégrée au document du SAGE - Disposition actuelle : Enjeu 2 - obj 1D - Art 7 règle n°12	oui	Enjeux : 2-Milieu Aquatique	SMPNRA (SAGE, PATNAT), CBNB, AMVS, SMAECEA, FDP59/FDC59	moyens supplémentaires à définir pour réaliser un état des lieux et consitution d'un plan d'actions à long terme	Comité technique à créer + Commission "Milieux Aquatiques" + CLE pour validation	mars-25	-	recrutement stagiaire SMPNRA S1 2023 - durée 3 à 6 mois- exploitabilité des résultats courant 2024	Haute
<b>Dispositions nécessitant une clarification pour être mise en œuvre</b>												
A-4-1	Mener de manière volontaire, une démarche d'expérimentation à l'exutoire de réseaux de drainage quand un enjeu est identifié sur le territoire	Faible	Article 1 - Règle 4 (obligation de mise en place de fossé enherbé à l'aval des réseaux de drainage soumis à déclaration ou autorisation)	à définir	Enjeu : 1- Reconquête qualité de l'eau	SMPNRA (SAGE)	Un recensement préalable des surfaces avec un rapprochement auprès des ASAD semble nécessaire pour vérifier la teneur de l'enjeu	Animateur SAGE avec DDTM	mars-25	-	dés 2023 pour le recensement	Faible (peu d'enjeu apparent sur le territoire)
A5.1	Définition par la CLE des BV à enjeux où sera réalisé par les collectivités compétentes en GEMAPI la cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, accompagner les collectivités dans la réalisation de la cartographie puis l'annexer au SAGE lors de leur révision ou leur élaboration	Faible	Notion d'EBF inexistante dans le SAGE actuel,	oui mais à définir	Enjeux : 2-Milieu Aquatique, 3- Inondations	SMPNRA (SAGE, PAPI) avec AMVS, SMACEA, SIABOA	Commencer par définir et comprendre la notion d'EBF (attente d'informations par DREAL et AEAP)	Comité technique à créer + Commission "Inondations/Erosion" + CLE pour validation	<b>2027</b>	délai à définir selon la nature des études à réaliser - <b>précisions nécessaires à apporter par les services de l'Etat</b>		moyenne
A6.4	Prendre en compte le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI), le plan de gestion de l'anguille (PGA) et les plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG)	Partiel	le PLAGEPOMI et le PGA ne sont pas référencés dans les documents du SAGE Sambre. Aussi, en ce qui concerne le PGA, l'anguille n'est pas présente sur le bassin, étant donné la position hydrographique du SAGE Sambre, peu de perspectives pour les migrateurs anadromes de manière générale. <b>Au vu du contexte salmonicole et brochet pour la Sambre la prise en compte du PDPG principalement semble plus cohérente. Le PAGD fait référence au PDPG -</b>	à définir	Enjeux : 1- Reconquête qualité de l'eau, 2-Milieux aquatiques, 3-Inondation et érosion	SMPNRA (SAGE, PATNAT), FDP 59, AMVS, SMAECEA, SIABOA	Analyser dans quelle mesure le SAGE peut mieux prendre en compte le document piscicole	Comité technique à créer + Commission "Milieux Aquatiques" + CLE pour validation	mars-25	-	Audit des documents du SAGE et des actions des acteurs GEMAPI vis-à-vis du PDPG sur le territoire réalisable sur 2023-2024	moyenne
E2.3	S'approprier les évaluations des politiques publiques	Faible	à définir clairement avec le financeur									
<b>Dispositions qui nécessitent la définition d'un plan de communication et des moyens particuliers</b>												
A11.8	Construire des plans spécifiques (sensibilisation, communication, suivi) pour réduire et supprimer l'usage des pesticides lorsque c'est un enjeu sur le territoire	Partiel	Communication spécifique développée en 2017 pour l'accompagnement des communes vers le zéro phyto	oui	Enjeux : 1- Reconquête qualité de l'eau (obj 1E) ; 1-2 Diminuer les pollutions d'origine agricole (obj 2C) ; 4-Préserver la ressource en eau (obj A, C et D) ; 5 connaissances, sensibilisation, concertation	SMPNRA (SAGE, Agriculture durable), AMVS, 3CA, Noreade, CA	Construction d'un nouveau plan de communication plus adapté à la réglementation actuelle, profession agricole à cibler	Comité technique à créer + Commission "Communication" + CLE pour validation	mars-25	-	Temps de réalisation des plans de communication à inscrire dans la durée pour permettre leur mise en œuvre à partir de 2025	moyenne
E1.3	Sensibiliser et former autour des écosystèmes aquatiques	Partiel	déficit d'actions dans ce domaine actuellement	oui	Enjeu 5 (obj B)	SMPNRA	Nécessite de définir un plan de communication et des moyens sa mise en œuvre		mars-25	-		moyenne
<b>Dispositions qui impliquent la mise en œuvre de nouvelle méthode de travail et potentiellement l'intégration de nouveaux objectifs dans le SAGE actuel</b>												
B6.1	Associer les structures belges à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE frontaliers	Faible	Pas de prise en compte réelle dans le SAGE actuel	oui					mars-25	le SAGE Sambre est situé à l'amont donc moins dépendant des structures aval pour la mise en œuvre de ses propres enjeux		moyenne
E1.1 E1.2	Faire un rapport annuel des actions du SAGE et développer une approche inter SAGE	Faible	Pas réalisé acuellement, seuls les tableaux de bord bisannuels	oui	Enjeu 5 (obj A et B)	SMPNRA (Animateur SAGE)	Nécessiterait une remise à jour des indicateurs des tableaux de bord pour produire des bilans périodiques plus fréquents mais plus réalistes	Animateur SAGE et AEAP+ validation annuelle par la CLE	mars-25	à définir plus clairement avec AEAP		moyenne